



## Aux Contribuables de la municipalité

### AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2023-332 décrétant un emprunt de 19 900 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-283

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2023-332 décrétant un emprunt de 29 900 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-283 a été adopté par le conseil municipal le 11 avril 2023 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 28 avril 2023, conformément à la loi.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2023

(s) Caroline Provost  
Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe